

rapportées presque sans scellé. Je dis que pour faire disparaître tout soupçon, il vaut mieux que les sceaux s'opposent sur une enveloppe plutôt que sur la boîte même.

L'hon. MACKENZIE KING: Pourquoi ne pas adopter les deux méthodes? Celle des bulletins dans une enveloppe scellée et celle de la boîte scellée aussi. Il y aurait double précaution. A la fin de la journée mettez tous les bulletins dans une enveloppe que vous scellez, et scellez la boîte également. Puis enlevez la boîte, et le lendemain répétez l'opération avec une autre boîte. Cela nécessiterait deux ou trois boîtes, mais ce serait une précaution qui donnerait plus de sécurité.

L'hon. M. CALDER: A quoi servirait trois boîtes?

L'hon. MACKENZIE KING: A plus de précaution. L'expérience de mon honorable ami lui a démontré que les scellés des boîtes peuvent être très facilement brisés. Si les deux méthodes étaient adoptées, celui qui voudrait manipuler les bulletins aurait à briser le scellé de la boîte et les sceaux de l'enveloppe contenant les bulletins. Il pourrait hésiter à aller si loin.

L'hon. M. GUTHRIE: Cela s'accorde plus avec la suggestion de mon honorable ami (M. Cahill). Supposons qu'après le premier jour de scrutin la boîte soit scellée et que les agents exercent leur privilège d'y apposer leur propres sceaux. Les bulletins qui n'ont pas servi sont mis dans une enveloppe qui est scellée par les deux agents. Et le lendemain matin ils examinent leurs sceaux sur la boîte et sur l'enveloppe et s'approprient aux opérations du second jour; et ils font de même pour le second jour et le troisième. Mettez les bulletins dans une enveloppe spéciale et que les agents mettent leurs signatures sur les sceaux que porte l'enveloppe.

L'hon. MACKENZIE KING: La suggestion est bonne.

M. COPP: Et marquez sur les enveloppes le nombre de bulletins qu'elles contiennent.

M. DENIS: Ces suggestions sont très bonnes. Mais je suggérerais au comité d'adopter une méthode particulière de sceller la boîte et l'enveloppe. Il y a des moyens de sceller la boîte et l'enveloppe de façon qu'on ne puisse les ouvrir sans que le bris des scellés laisse de trace. Le ministre (M. Guthrie) vient de dire que les sceaux des boîtes sont facilement brisés, et c'est vrai. Cela ne tire guère à conséquence que de décréter simplement que les fonctionnaires électoraux

apposeront les sceaux sur la boîte ou l'enveloppe; nous savons comment cela se fait. Le directeur du scrutin ferme et scelle la boîte comme il l'entend.

S'il ne sait pas comment, la boîte ne sera pas scellée, ou l'apposition des scellés sera ainsi faite qu'elle sera inutile. Je suggérerais une méthode spéciale d'apposition des scellés, que la loi prescrira. C'est que chaque boîte et chaque enveloppe soient scellées par une bande de papier sur laquelle le sous-officier rapporteur, son greffier et l'agent du candidat mettront leurs signatures, et qui sera apposée de façon que celles-ci soient exposées. Supposons que je veuille sceller ce livre. Si j'emploie une feuille de papier ordinaire, on pourrait briser ce scellé et y substituer un nouveau, sans qu'on puisse le distinguer du premier. Mais si je prends un morceau de papier blanc, où j'écris ma signature (qu'on ne peut contrefaire sans s'exposer à une accusation de parjure), et que le ministre des Finances et celui de l'Intérieur la signent aussi; si nous employons ce morceau de papier pour fermer, lier et sceller le livre, il est absolument impossible de briser le scellé sans que cela paraisse. Je ne suis pas l'inventeur de cette méthode. Elle est déjà en usage pour les cahiers à feuilles volantes. On ferme le cahier avec une clef; mais la clef s'adapte à une petite bande de papier sur laquelle vous écrivez votre nom; personne ne peut ouvrir le cahier sans briser la petite bande de papier. Si on n'adopte pas cette méthode, je suggère qu'on en adopte une autre qui donne de bons résultats. Cela me paraît un bon moyen d'éviter la fraude. Je le sou mets à la considération du comité. Si nous adoptons une méthode sûre de sceller soit l'enveloppe soit la boîte de scrutin, il n'y aura pas de difficulté.

M. JOHNSTON: Si le ministre est toujours prêt à recevoir des suggestions, j'en ai une à offrir. Je conviens avec l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) que c'est une mauvaise pratique de manipuler les bulletins avant leur compte final. Je suggère que les boîtes des bureaux provisoires aient trois compartiments à ouverture distincte, qui soit scellée. Le premier jour, le compartiment n° 1 serait ouvert, puis, à la fin de la journée, après que les bulletins y auraient été mis, il serait scellé; et la même formalité aurait lieu le deuxième et le troisième jour. Ainsi on n'aurait pas à toucher aux bulletins avant que la boîte fût ouverte lors de la clôture du bureau, le dernier jour.